

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL**Code produit:** 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom commercial****NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL****UFI:****CDW1-K0A6-T00E-TVE4****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Additif pour produits pétroliers

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse**

ERC France

6 rue de l'Épinette

ZAC Croix Saint Claude

77340

Pontault-Combault

France

N° de téléphone +33 1 64 43 27 02

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison de Strasbourg

+33 3 88 37 37 37

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Acute Tox. 4; H302

Aquatic Acute 1; H400

Aquatic Chronic 1; H410

Asp. Tox. 1; H304

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)****Pictogrammes de danger**

SGH07



SGH08



SGH09

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

nitrate de 2-éthylhexyle

Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mentions de danger (UE)

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 P331 NE PAS faire vomir.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.
 P404 Stocker dans un récipient fermé.

UFI:

CDW1-K0A6-T00E-TVE4

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
 donnée non disponible

Evaluation vPvB
 donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	nitrate de 2-éthylhexyle		
	27247-96-7 248-363-6 - 01-2119539586-27	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 EUH044 EUH066	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
2	Hydrocarbures C10-C14, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, aromates (2-25%)		
	- 925-653-7 - 01-2119458869-15	EUH066 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
3	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)		
	- 920-360-0 - 01-2119448343-41	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 25,00 - < 50,00 % en poids
4	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène		
	- 918-811-1 - 01-2119463583-34	Aquatic Chronic 2; H411 Asp. Tox. 1; H304 EUH066 STOT SE 3; H336	< 5,00 % en poids

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

5	2-éthylhexane-1-ol			
	104-76-7 203-234-3 - 01-2119487289-20	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H335 Acute Tox. 4; H332	< 2,50	% en poids
6	FER DICYCLOPENTADIÉNYLE			
	102-54-5 203-039-3 - -	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Chronic 1; H410 Flam. Sol. 1; H228 Repr. 1B; H360 STOT RE 2; H373	< 0,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Eau pulvérisée; Mousse; Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Dioxyde de carbone (CO₂); Dioxyde de carbone (CO₂); Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol en direction de la source d'inflammation. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection. Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé.

Température de stockage recommandée

Valeur < 50 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Acides; Bases; Agents oxydants

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
	2017/164/EU		
	2-ethylhexan-1-ol		
	VLE (8h)	5,4	mg/m ³ 1 ppm
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	2-Ethylhexan-1-ol		

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

	VLE (8h)	5,4	mg/m ³	1	ppm
2	FER DICYCLOPENTADIÉNYLE	102-54-5		203-039-3	
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France					
Fer dicyclopentadiényle					
	VLE (8h)	10	mg/m ³		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	nitrate de 2-éthylhexyle			27247-96-7 248-363-6
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	1 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	44 µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0.35 mg/m ³
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	12,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	151 mg/m ³
3	2-éthylhexane-1-ol			104-76-7 203-234-3
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	23 mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	53,2 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	12,8 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	53,2 mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur
1	nitrate de 2-éthylhexyle			27247-96-7 248-363-6
	orale	(chronique) à long terme	systémique	25 µg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0.52 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	22 µg/cm ²
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	87 µg/m ³
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène			- 918-811-1
	orale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	7,5 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	32 mg/m ³
3	2-éthylhexane-1-ol			104-76-7 203-234-3
	orale	(chronique) à long terme	systémique	1,1 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	11,4 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	2,3 mg/m ³
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	26,6 mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	26,6 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	nitrate de 2-éthylhexyle		27247-96-7 248-363-6
	Eau	eau douce	0,83 µg/L
	Eau	eau marine	0,083 µg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,47 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,047 µg/kg poids sec
	sol	-	95,5 µg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10 mg/L

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

2	2-éthylhexane-1-ol		104-76-7	
			203-234-3	
	Eau	eau douce	0,017	mg/L
	Eau	eau marine	0,002	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	0,17	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,284	mg/kg
	concerne : poids sec			
	Eau	eau marine sédiment	0,028	mg/kg
	concerne : poids sec			
	sol	-	0,047	mg/kg
	concerne : poids sec			
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	55	mg/kg
	concerne : aliments			

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols, de vapeurs et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées. filtre combiné

Filte respirateur EN14387-A

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: PVC

Epaisseur du matériel 0,8 mm

Temps de passage 4 h

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Matériau approprié coton

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation

liquide

Etat

liquide

Couleur

variable, selon la coloration

Odeur

Donnée non disponible.

pH

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition			
Valeur	>	160	°C
Point de fusion/point de congélation			
Donnée non disponible.			
Température de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	61	°C
Température d'inflammation			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Limites inférieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Limites supérieure d'explosion			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur relative			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Donnée non disponible.			
Solubilité			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
log Pow		5,24	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
log Pow		2,9	
Température de référence		25 °C	
Méthode		OCDE 117	
Source		ECHA	
Viscosité cinématique			
Valeur		2	mm ² /s
Température de référence		40	°C
Type		cinématique	
Caractéristiques des particules			
Donnée non disponible.			

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL
ETA (Mélange)	1333,33 mg/kg
Méthode	Méthode de calcul conformément à l'annexe I, troisième partie, paragraphe 3.1.3.6 du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	4150	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 423		
Source	ECHA		
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
DL50	>	2047	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 401		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité dermale aiguë (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA cutanée > 2000 mg/kg).

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 402		
Source	ECHA / Read across		
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
DL50	>	3000	mg/kg de poids corporel

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 402
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (résultat du calcul ATE du mélange)	
N°	Nom du produit
1	NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL
Remarque/s	Le résultat obtenu par la méthode de calcul définie au point 3.1.3.6 de la partie 3 de l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP), se situe en dehors des valeurs impliquant une classification / l'étiquetage du mélange selon tableau 3.1.1 (ETA inhalation: > 20.000 ppmV (gaz), > 20 mg/l (vapeurs), > 5 mg/l (poussières/brouillards).

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
CL50	>	5,28	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
CL50	1,1	- 4,3	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière/Brouillard		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
3	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	Irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
Méthode	OECD 437		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Source	ECHA
Évaluation	Non irritant
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%) - 920-360-0
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA / Read across
Évaluation	Non irritant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
3	2-éthylhexane-1-ol 104-76-7 203-234-3
Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	ECHA
Évaluation	Irritants pour les yeux
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA / Read across		
Évaluation	non sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Mutagenicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98 and TA 100		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
3	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	Salmonella typh. TA98, TA100, TA1535, TA1537, TA1538		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Méthode	OECD 421
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
2	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%) - 920-360-0
Source	ECHA / Read across
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique	
Donnée non disponible.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	hydrocarbures, C14-C18, n-alcanes, isoalcanes, composés cycliques, aromatiques (2-30%)	-	920-360-0
Source	ECHA / Read across		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
Voie d'exposition	orale		
NOAEL		250	mg/kg bw/d
Espèces	rat		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration	
Donnée non disponible.	

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Donnée non disponible.

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
CL50		2	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Danio rerio		
Source	OECD 203		
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphtalène	-	918-811-1
LL50	>= 2	- 5	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
concerne	EG 919-284-0		

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Méthode	OCDE 203
Source	ECHA
3	2-éthylhexane-1-ol 104-76-7 203-234-3
CL50	17,1 mg/l
Durée d'exposition	96 h
Espèces	Leuciscus idus melanotus
Méthode	EU C.1
Source	ECHA

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
CE50		0,83	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>= 3	- 10	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces concerne	Daphnia magna		
Méthode	EG 919-284-0		
Source	OCDE 202		
	ECHA		
3	2-éthylhexane-1-ol 104-76-7 203-234-3		
CE50		39	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	EU C.2		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
CE50		0,83	mg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 202		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont remplis. (CL 50 < 1 mg/l et log Kow >= 4)		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
CE50		2,53	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodesmus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
LE50	>= 1	- 3	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces concerne	Pseudokirchneriella subcapitata		
Méthode	EG 919-284-0		
Source	OCDE 201		
	ECHA		
3	2-éthylhexane-1-ol 104-76-7 203-234-3		
CE50		11,5	mg/l

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Durée d'exposition	72	h
Espèces	Scenedesmus subspicatus	
Méthode	EU C.3	
Source	ECHA	

Toxicité pour les algues (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		0	%
Durée		28	jour(s)
Évaluation		non intrinsèquement biodégradable	
2	Hydrocarbures, C10, aromatiques, <1% de naphthalène	-	918-811-1
Type		DCO	
Valeur		49,56	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OCDE 301 F		
Source	ECHA		
Évaluation		inhérent biodégradable	
3	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
Type		biodégradabilité aérobie	
Valeur		79	%
Durée		2	semaines
Méthode	OCDE 301 C		
Source	ECHA		
Évaluation		facilement biodégradable	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	nitrate de 2-éthylhexyle	27247-96-7	248-363-6
log Pow		5,24	
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		
2	2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	203-234-3
log Pow		2,9	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Evaluation PBT	donnée non disponible
Evaluation vPvB	donnée non disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN	UN3082
IMDG	UN3082
ICAO-TI / IATA	UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Sources de danger nitrate de 2-éthylhexyle

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Sources de danger 2-ethylhexyl nitrate

ICAO-TI / IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

Sources de danger 2-ethylhexyl nitrate

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN - Classe	9
Étiquette	9
Code de classification	M6
Code de restriction en tunnels	-
N° d'identification de danger	90

IMDG - Classe	9
Étiquettes	9

ICAO-TI / IATA - Classe	9
Étiquettes	9

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN	III
IMDG	III
ICAO-TI / IATA	III

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN Signe conventionnel "poisson et arbre"

IMDG Signe conventionnel "poisson et arbre"

EmS F-A, S-F

ICAO-TI / IATA Signe conventionnel "poisson et arbre"

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL**Code produit:** 1781**Version actuelle:** 7.0.0, établi le: 22.05.2024**Version remplacée:** 5.0.1, établi le: 30.04.2024**Région:** FR**Règlements UE****Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumis à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .

N° 3

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit est soumis à l'annexe I, partie 1, catégorie de danger :

E1

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations**Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH044	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
H228	Matière solide inflammable.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 768864

Nom commercial : NETTOYANT FAP – ANTI-POLLUTION DIESEL

Code produit: 1781

Version actuelle: 7.0.0, établi le: 22.05.2024

Version remplacée: 5.0.1, établi le: 30.04.2024

Région: FR
